

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, que:

Lors de la séance ordinaire du **4 octobre 2021** qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, au 470, chemin de l'Église, le Conseil municipal de Sainte-Barbe statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme mentionné ci-dessous :

Nature et effets :

1 DM2021-09-0001 : futur lot # 6 465 627 donnant sur la 30^e Rue

- a) À autoriser la création du lot 6 465 627 avec une largeur minimale à la rue à 8,54 mètres, alors que l'article 3.2.2 au tableau 3 du Règlement de lotissement numéro 2003-06 prescrit une largeur minimale à la rue de 15 mètres pour un lot desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

DONNÉ à Sainte-Barbe, ce 15^e jour de septembre 2021.



Chantal Girouard
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Chantal Girouard, Directrice générale / secrétaire-trésorière**, de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil le 15 septembre 2021 entre 8h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour de septembre 2021.



Chantal Girouard
Directrice générale / secrétaire-trésorière



NOUS JOINDRE !

